



Procès-verbal constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune d'Aulnat Partie n°1 de l'ancien cimetière
Concession n°33 - LAROCHE-GARNAUD
Délivrée le 29/09/1893 (en mairie)
dans laquelle concession ont été inhumées les personnes suivantes : inconnus

Aujourd'hui, le 25 juillet 2023, à 9 heures 30 de la journée, nous, Christine MANDON, maire de la commune d'Aulnat, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 25 juin 2023, régulièrement *publié dans la presse locale, sur le site internet de la commune et affiché en mairie et sur les panneaux d'affichages des deux cimetières*, nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Il est précisé qu'aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis (affiché le 25/06/2023 à la porte de la mairie et au cimetière, sur le site internet de la commune et dans la presse régionale)

Nous avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de le titre de concession dont une copie est ci-annexée

présence de végétation, dalle brisée, nombreuses fissures

De ces constatations, dont il résulte que ladite concession a cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de M. Thierry ROCHAIS, fonctionnaire de police.

Signature du fonctionnaire de police

Signature du maire



CONCESSION N°: 33

CONCESSION ENREGISTRÉE AU NOM DE :
LAROCHE-GARNAUD

Date d'acquisition : 29/09/1893 Cimetière : Partie n°1 de l'ancien cimetière

Etat général: présence de végétation , dalle brisée, nombreuses fissures

Superficie : 6 M² Durée de la concession : perpétuelle

Description de la concession : Stèle en pierre de volvic, dalle en béton

Objets funéraires : jésus en croix

Liste des défunts inhumés (connus) : inconnus

Observations :

RAPPEL DE LA PROCEDURE

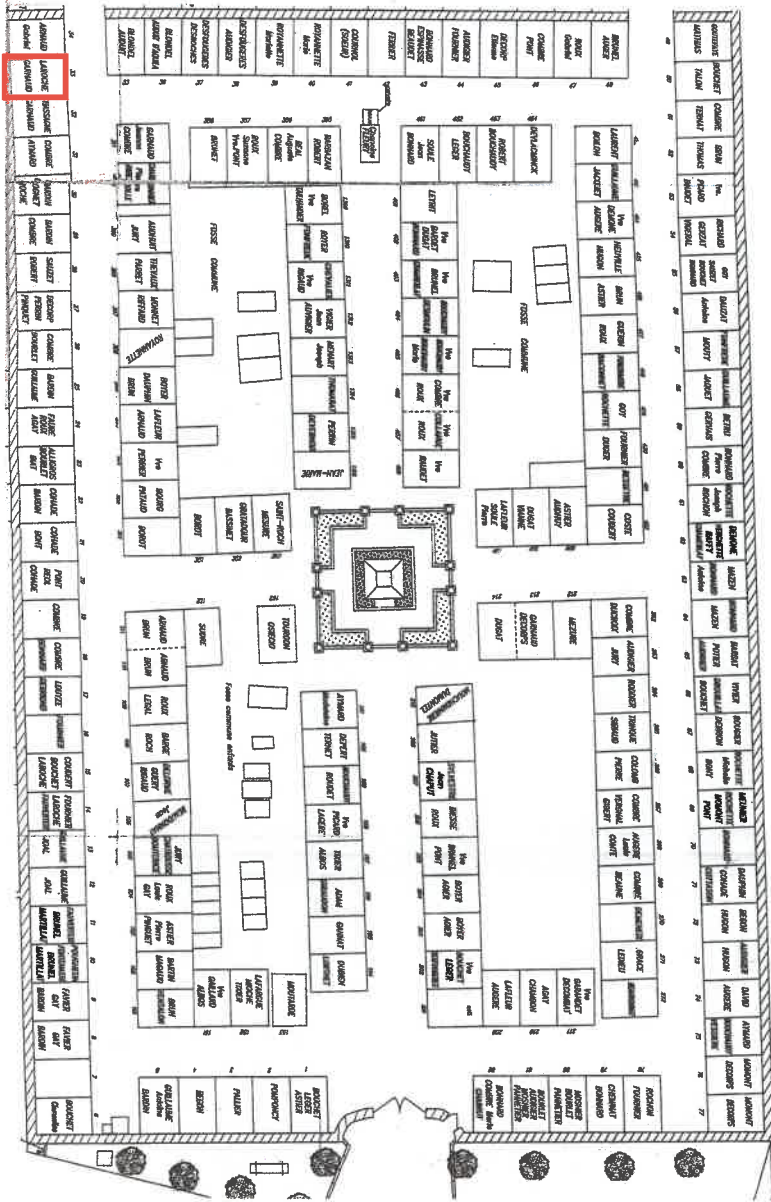
☒ **Procès-verbal de constatation initial du 25/07/2023, avec les signatures de :**

**** Christine MANDON (Madame le Maire) ;**

**** Thierry ROCHAIS (Policier Municipal de la commune d'AULNAT).**

Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°33

Plan



Ancien Climatoire - Rithe n°1

Acte de concession

Membre aux Archives

DEPARTEMENT
de la Seine-Inférieure

ACTE DE CONCESSION PERPETUELLE

DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE

ARRONDISSEMENT
de Rouen

33
Plan 33

COMMUNE
de Caudebec

Nous, Maire de la Commune de *Caudebec*
Vu la demande qui nous a été présentée par M. *Lacaille Gabriel*
propriétaire à Caudebec
à l'effet d'obtenir dans le cimetière communal une concession de terrain
pour y fonder la sépulture de *sa famille*
Vu le décret du 23 prairial an XII
Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843
Vu la loi du 5 avril 1884, art. 68, n° 7
Vu la délibération du Conseil municipal de *Caudebec*
en date du *4 Mars 1891* portant fixation d'un tarif
pour les concessions de terrains dans le cimetière communal, laquelle
délibération a été approuvée le *6 Mars 1891* par M. le Préfet

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Il est concédé à perpétuité avec garantie de
tous troisièmes, à M. *Lacaille Gabriel*
propriétaire à Caudebec, une superficie de *un* mètres
carrés de terrain dans le cimetière communal, pour y fonder la sépulture
de *sa famille*

ART. 2. — Le concessionnaire disposera, en conséquence, de cette
parcelle de terrain, à dater de ce jour, mais seulement pour la destination
ci-dessus indiquée.

ART. 3. — Il pourra élever sur le terrain concédé un monument
funèbre que bon lui semblera, pourvu toutefois qu'il n'empiète en aucune
manière sur les terrains avoisinants, et sauf l'application du droit
commun en ce qui concerne les signes et inscriptions qui seraient con-
traires à la morale et à l'ordre public.

UN REPRODUCTION DE L'ACTE QUI SUIT A ÉTÉ DÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MAIRIE DE CAUDEBEC EN DATE DU 10 Mars 1891.

UN REPRODUCTION DE L'ACTE QUI SUIT A ÉTÉ DÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MAIRIE DE CAUDEBEC EN DATE DU 10 Mars 1891.

2005



2023



☞ Photographie du PV du 25/07/2023



Annexe – Procès-Verbal initial constatant l'état d'abandon d'une concession – N°33





